

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MPEUNA Yves François Xavier,
Instituteur Stagiaire des cadres de
la catégorie B hiérarchie I des Servi-
ces Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/IS/S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/60 du 13.11.60 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté 2067/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 67/50/FP-8E du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relative aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière, et reclassements notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 75/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u l'arrêté 1257/MJT/SGFPT.DFP du 30.3.79 portant intégration et nomination de certains élèves sortis du CIPJ de Brazzaville dans les cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) ;

D.B.

D.C.F.

(/u la lettre 56/MEN.DGAS.DPAH. du 9.2.82 du Directeur Général de l'Administration scolaire transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 19.1.82 ;

DECRET :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets 64/165; 67/304 et 61/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur MPFOUNA Yves François Xavier, Instituteur Stagiaire, indice 530 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociux (Enseignement) titulaire de la Licence en Sociologie délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790. ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 5.10.81; date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JCRPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 13 Juillet 1982

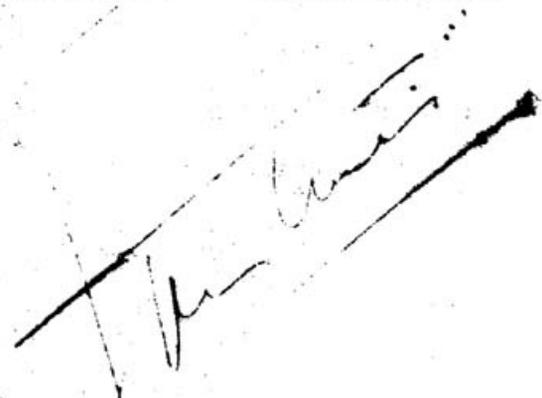
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale.

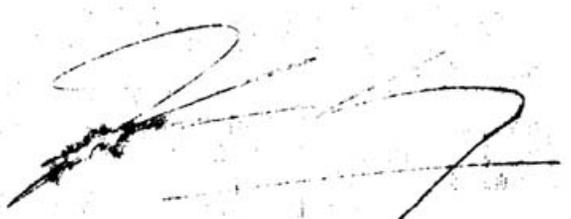

- Antoine NDINGA-DBA. -

Le Ministre de Travail et de la
Prévoyance Sociale


- Bernard COMBO MATSIANA. -


- Colonel Louis SYLVAIN GOMA. -

Le Ministre des Finances,


- Itihi Ossatoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JCRPC.	1
DGTFF/DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	3
MEN.	3
DPAH.	3
DOSSIER.	3
INTERESSE.	1
SGCM/DC.	2

